

Fin du calvaire judiciaire pour Guy Vaxelaire

Accusé de viols et d'agressions sexuelles par ses filles, l'ancien maire de La Bresse, Guy Vaxelaire, a bénéficié d'un non-lieu après six ans d'une bataille judiciaire très rude et humainement douloureuse.

LA BRESSE

Au bout de six ans d'enquête, la décision de la chambre de l'instruction de Nancy est venue clore une enquête qui était appréhendée comme un véritable chemin de croix par l'ancien maire de La Bresse, Guy Vaxelaire.

Juste avant l'été, les magistrats ont en effet rendu un arrêt prononçant le non-lieu dans une affaire où l'ancien

élu devait répondre de faits de viol et d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans.

Guy Vaxelaire a donc dû attendre de longues années avant que la machine judiciaire affirme qu'aucune charge ne pouvait être retenue contre lui et son épouse dans ce dossier singulier sur plusieurs points. Et sa singularité première est la qualité des personnes ayant déposé plainte contre lui : ses deux filles.

Tout a débuté en 2010 lorsqu'un psychologue effectue un signalement à la Justice. L'expert affirme en effet que l'une des filles de Guy Vaxelaire est victime de flashes mettant en cause son père.

« Une décision définitive »

Sa seconde fille tiendra ensuite des déclarations similaires. Les enquêteurs, tout comme la Justice, s'interrogent sur ces révélations alors

que les deux femmes ont déjà dépassé la trentaine et que les actes qu'elles disent avoir subis remonteraient au milieu des années 1980. Ces dernières affirment alors qu'elles n'avaient plus le souvenir de ce qu'elles avaient subi à l'époque. Tout était enfoui au plus profond d'elles-mêmes jusqu'à ce que les actes reviennent par le biais de ces flashes.

Pour Guy Vaxelaire et son épouse, ces accusations sont un véritable choc. Elles passeront pourtant un autre stade, quelque temps plus tard, lorsque ses deux filles déclareront que l'élu se serait livré à des agissements similaires sur ses petits-enfants (deux garçons et deux filles âgés de cinq mois à trois ans et demi au moment des faits reprochés, en 2009).

Au regard de ces nouvelles déclarations, ces enfants seront, eux aussi, entendus par les enquêteurs. Mais leurs déclarations resteront approximatives, à l'image d'ailleurs de celles données par les filles de l'ex-édile.

Des conditions de révélation qui interrogent, des explications qui restent très floues et aucun élément concret qui vienne étayer tout cela, sans oublier l'absence de témoins font que l'affaire est classée sans suite en octobre 2011.

Sauf qu'un mois plus tard, une plainte, avec constitution de partie civile, est déposée auprès du doyen des juges d'instruction. Et, début 2012, une information judiciaire est ouverte pour viols et agressions sexuelles par ascendant sur mineur de moins de 15 ans. Guy Vaxelaire sera

alors entendu, tout comme son épouse accusée d'être au courant des agissements de son mari sans pour autant le dénoncer. Mais, au final, le couple, qui a toujours nié, n'a pas été mis en examen mais placé sous le statut de témoin assisté.

Plus de deux ans vont ainsi s'écouler au gré de nombreuses investigations qui ne permettront, à aucun moment, d'étayer les déclarations des filles. C'est donc sans surprise qu'une ordonnance de non-lieu est rendue courant 2015.

On pouvait alors se dire que cette ordonnance marquait la fin d'une sordide affaire ayant déchiré toute une famille. Eh bien non... car les plaignantes feront appel de l'ordonnance de non-lieu. Guy Vaxelaire et sa femme devront encore attendre plusieurs mois pour que la chambre de l'instruction rende une décision finale, juste avant les vacances d'été.

« La chambre d'instruction a confirmé le non-lieu général dans ce dossier ce qui est également conforme aux réquisitions du Parquet général. Le juge d'instruction n'a jamais considéré qu'il y avait des charges suffisantes pour envisager des poursuites contre M. et Mme Vaxelaire. Etant donné qu'il n'y a pas eu de pourvoi en cassation, cette décision devient définitive », explique le procureur de la République d'Epinal, Etienne Manteaux.

Pour Guy Vaxelaire et son épouse, la bataille judiciaire qu'ils avaient engagée se conclut par une victoire mais au prix d'une famille probablement dévastée à jamais...



Guy Vaxelaire et son épouse vont pouvoir tourner la page d'un marathon judiciaire marqué par la souffrance familiale. Photo d'archives Eric THIÉBAUT